CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-PIERRE BOUVET

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Septembre 2020

OBJET: RD113 - Les Pennes Mirabeau - Place des Tabors, convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune des Pennes-Mirabeau pour l'aménagement de la place Tabors sur la RD113 du PR0+875 au PR0+ 1050,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, dont le projet est annexé au rapport.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées